



Téléphonie sur réseau cuivre et internet ADSL

Le 27 janvier 2027 le réseau cuivre de téléphonie fixe et d'internet ADSL sera fermé définitivement pour les communes du niortais.

Pour Sciecq, 312 logements sur 316 sont déjà raccordés à la fibre optique.

Les personnes qui souhaitent conserver leur téléphone fixe doivent demander à l'opérateur Orange de disposer gratuitement d'un boîtier de raccordement à la fibre optique. Il est toujours possible d'avoir un téléphone fixe raccordé à la fibre optique sans abonnement internet.

Vous pouvez vous adresser au secrétariat de la commune pour une aide dans vos démarches.

Sécurité du territoire et participation citoyenne

Le vendredi 8 mars 2024, la préfète des Deux-Sèvres Emmanuelle Dubée a établi le bilan de la sécurité sur l'année 2023, avec le commissaire Bertrand Baud et le colonel Ludovic Vestieu, respectivement responsables de la police et de la gendarmerie, et le procureur de la République Julien Wattebled. Tous constatent «une hausse générale des faits de délinquance» dans le département au niveau des violences intrafamiliales, trafic des stupéfiants, sécurité routière et atteintes aux biens.

A propos des atteintes au bien, il existe un dispositif de prévention mis en place par l'état qui peut permettre la baisse du niveau des infractions. Il s'agit du dispositif de participation citoyenne.

Il vise à :

- Développer auprès des habitants de la commune, une culture de la prévention de la délinquance.
- Favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité de l'État, les élus locaux et la population.
- Améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions.

Les citoyens volontaires pour participer au dispositif reçoivent une information spécifique dispensée par les gendarmes, afin de les sensibiliser aux actes élémentaires de prévention, au comportement à adopter en cas d'événement suspect et aux réflexes à développer lorsqu'ils sont témoins d'un fait ou d'une situation anormale.

Les citoyens "référents" n'effectuent pas de rondes ou de patrouilles dans leur quartier ou leur commune. En revanche, ils sont invités à relayer rapidement auprès des forces de l'ordre et du maire les faits ou événements qui ont retenu leur attention. S'ils sont témoins d'un crime ou d'un délit, ils doivent le signaler par un appel au 17 pour qu'une patrouille de gendarmerie se déplace sans délai sur les lieux. Pour tout autre signalement, les modalités de transmission sont laissées à l'initiative locale (appel téléphonique, mail...).

Une réunion aura lieu avec les volontaires pour initier la mise en place du dispositif sur la commune de Sciecq. Vous pouvez vous adresser au secrétariat de la commune si vous souhaitez participer au dispositif en tant que citoyen "référent".

Opération tranquillité vacances

Pendant toute absence prolongée de votre domicile ou de votre entreprise, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de police ou de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile ou de votre entreprise. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolages ...).

Retrouvez toutes les modalités d'inscription et la documentation pratique sur le site de la commune, <u>www.sciecq.fr</u>, section "Actualités".

Festival de la 5^e Saison 2024

Le Festival La 5e Saison a comme objectif de promouvoir la diffusion de spectacles vivants sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Niortais, afin de valoriser toutes ses communes et favoriser l'accès au spectacle au plus grand nombre. Retrouvez la programmation 2024 sur https://5esaison.niortagglo.fr/

Fermeture temporaire du City Stade

Le City Stade sera exceptionnellement non accessible au public le dimanche 2 juin 2024 après midi, suite au déroulé du jeu Le Mystère de Sciecq. Cet espace sera occupé par les joueurs inscrits.

Transport solidaire

L'association CIF-SP met en relation des bénéficiaires et des chauffeurs solidaires pour permettre le déplacement de celles et ceux qui, définitivement ou momentanément, rencontreraient des difficultés de transport, sur des trajets ponctuels et relativement courts.

Les bénéficiaires sont des personnes en difficultés de mobilité en raison de certaines fragilités (physique ou psychologique...) et pour lesquelles les autres solutions de transport sont inaccessibles, voire inexistantes. Le dispositif du transport solidaire ne remplace pas les autres services existants (VSL, taxi, transport à la demande, covoiturage...), mais se veut complémentaire.

Vous souhaitez **bénéficier** du dispositif ou **devenir bénévoles**, les inscriptions sont à réaliser auprès de votre mairie adhérente qui vous précisera les pré-requis de participation. Les documents à fournir à l'inscription sont : attestation d'assurance responsabilité civile (pour les bénéficiaires) / carte d'identité, permis de conduire, attestation d'assurance et carte grise du véhicule (pour les bénévoles).

La réservation d'un trajet se fait, au plus tard 48h à l'avance, via une plateforme téléphonique professionnalisée du CIF-SP.

Le chauffeur solidaire perçoit une indemnité kilométrique versée par le bénéficiaire, qui correspond aux frais de carburant et d'amortissement de la voiture. Cette indemnité est fixée à 0,37€/km, au regard des limites définies par l'administration fiscale. Le nombre de kilomètres dû se compte à partir du domicile du chauffeur solidaire et prend fin au retour chez celui-ci.

Fête de la Saint-Jean

La fête de la Saint-Jean aura lieu le 22 juin à partir de 15 h. Vous y trouverez des structures gonflables, des jeux en bois et des jeux de société pour toute la famille avec la possibilité de petite restauration rapide (crêpes, glaces...) et buvette. Cette journée se terminera par un repas animé et une descente aux flambeaux.

Elections européennes

Les élections Européennes auront lieu le dimanche 9 juin prochain de 8h à 18h. Si vous êtes absent le jour du vote, vous pouvez charger un autre électeur de voter à votre place dans votre bureau de vote grâce à une procuration.

A l'occasion des élections Européennes vous avez la possibilité de faire entièrement votre procuration en ligne par France Identité.

Sinon, vous pouvez remplir le formulaire en ligne ou papier et vous rendre en gendarmerie, police ou tribunal judiciaire.

Une boutique de seconde main

Que pensez-vous de l'idée de création d'une boutique de seconde main avec un café associatif à Sciecq ?

L'idée est de récupérer et de revendre à petits prix des vêtements et des objets de petite taille (exclusivement) que vous ne souhaitez plus et dont vous feriez le don. Les gains obtenus permettraient de financer des activités pour les enfants sciecquois et de reverser une partie au téléthon.



Le Comité des Fêtes vous remercie de bien vouloir répondre au questionnaire ci-dessous et de le retourner à la Mairie, ou de remplir le questionnaire en ligne via le QR-Code ci-contre.

L'objectif est de déterminer les besoins et les envies de chacun pour ce nouveau lieu de convivialité.



------ À déposer dans la boîte aux lettres de la médiathèque —-------

- 1. Seriez-vous intéressé par un espace boutique dédiée à la seconde main avec possibilité d'échanger autour d'un café/thé à Sciecq ? **Oui / Non**
- 2. Achetez-vous des biens d'occasion?
 - a. Vêtements (bébé/enfant/femme/homme)
 - b. Décoration
 - c. Linge de maison
 - d. Meubles
 - e. Autre (précisez):
- 3. Avez-vous déjà donné des objets dont vous ne vous servez plus ? Oui / Non Si oui précisez :
- 4. Quels objets donnez-vous le plus ?
- 5. Que souhaiteriez-vous comme horaires d'ouverture ?
 - a. Mercredi et samedi de 16H30 à 18H30 et vendredi de 17H30 à 19H30 (en même temps que la médiathèque) ?
 - b. Samedi 10H /12H ?
 - c. Autre (précisez):
- 6. Vos suggestions pour améliorer cette boutique/café sont les bienvenues.